



OPPOSITION CONGOLAISE

PLATEFORMES POLITIQUES FROCAD-IDC

COMITE DE COORDINATION

RAPPORT SUR

LES RÉSULTATS DU SCRUTIN PRÉSIDENTIEL DU 20 MARS 2016

Conformément aux lois et règlements de la République du Congo, et pour le compte des candidats de l'Opposition congolaise, signataires de **la Charte de la Victoire**, la Commission Technique des Élections (CTE) a eu pour missions de collecter, de traiter et de publier les résultats de la Présidentielle du 20 mars 2016. Pour ce faire, la CTE s'est appuyé exclusivement sur les procès-verbaux réguliers de vote (fiches jaunes) dûment établis, signés et affichés juste après le dépouillement. Tel est l'objet du présent *Rapport*

Le scrutin présidentiel du 20 mars 2016 a été convoqué, préparé et organisé dans une atmosphère « d'insalubrité publique » sans précédent :

- aucun consensus politique n'a été obtenu sur la gouvernance électorale ;
- nulle part, les candidats à la magistrature suprême n'ont été invités pour être édifiés sur la fiabilité des opérations entreprises par le ministère de l'intérieur et de la décentralisation, avec l'appui inconditionnel d'une CNEI partisane ;
- le vote s'est déroulé partout volets clos, dans un pays coupé du reste du monde pendant six jours (pas de téléphone, ni d'internet).

Malgré tout, les Congolais ont exercé leur droit de vote, après avoir pris massivement part à la campagne électorale, particulièrement aux remarquables mobilisations citoyennes organisées par les candidats signataires de la *Charte de la Victoire*. Les entraves de toutes sortes organisées par le pouvoir en place, n'ont pas eu raison de la volonté de changement incarnée par ces candidats de l'opposition, à la mesure des attentes pressantes des populations.

Cette volonté populaire de changement s'est largement reflétée dans les urnes, en dépit de la fraude massive et du désordre sciemment entretenu par les tenants et partisans du pouvoir, avant, pendant et après le vote. Entre autres faits négatifs, signalons :

- listes électorales non consolidées, affichées le jour même du vote ;
- représentants des candidats de l'Opposition interdits d'accès dans les bureaux de vote installés dans les casernes de la Force publique et dans plusieurs circonscriptions de l'intérieur du pays ;
- fiches de résultats ravies dans de nombreuses localités, lorsque le vote était supposé défavorable à leur candidat (Kouilou, presque toute la partie septentrionale du pays,